



Actualité 11 décembre 2018

Lancement du Prix de thèse 2019

Créé en 1997, le prix de thèse du Conseil constitutionnel est l'un des plus anciens prix décerné par une institution publique.

Tous les ans, un jury, composé du Président du Conseil constitutionnel, de deux de ses membres, de son secrétaire général et de trois professeurs d'université, décerne un prix à une thèse portant sur la justice constitutionnelle et son histoire (en France ou, dans une perspective comparatiste, à l'étranger) ou sur les autres compétences du Conseil constitutionnel (contentieux électoral, statut parlementaire).

Ce prix a pour vocation de consolider le trait d'union entre l'Université et le Conseil constitutionnel, en demeurant au plus près de la recherche doctrinale et en soutenant un doctorant par le financement de la publication de ses travaux dans la « Bibliothèque constitutionnelle et de science politique » des éditions LGDJ, accompagnée d'un avant-propos du Président du Conseil.

La lauréate de l'édition 2018, Marie-Odile Peyroux-Sissoko, avait consacré son analyse à l'ordre public immatériel en droit public français. Elle a accordé un entretien lors de la remise du prix en septembre dernier :

Vidéo :

Entretien avec Marie-Odile Peyroux-Sissoko, lauréate du XXIème Prix de thèse du Conseil constitutionnel



<https://dai.ly/x6twnvr>

Les thèses candidates au prix doivent avoir été soutenues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018 et les candidatures déposées avant le 31 janvier 2019 auprès du service de documentation du Conseil.

Le jury désignera la thèse récompensée au mois de mai et la cérémonie de remise du prix se déroulera en septembre 2019.

Pour plus de détails, merci de consulter le règlement du concours :

VOIR AUSSI

DOSSIER

Prix de thèse

PAGE

Liste des thèses primées